



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Taxes foncières pour 2023

votées et perçues par la commune et divers organismes

Avis d'impôt

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

SIP NIMES

15 BD E. SAINTENAC CS10001

30024 NIMES CEDEX 9

Vos références

Numéro fiscal (C) : 12 94 334 012 139
Référence de l'avis : 23 30 4006690 34
Contrat de prélèvement : P330020600415
Référence unique de mandat :
FR46ZZZ005002P330020600415

Numéro de propriétaire : 004 E00077 Z

Département d'imposition : 30
GARD

Commune d'imposition : 004
AIGUES-VIVES

Débiteur(s) légal(aux) :
le détail est précisé en page suivante.

Numéro de rôle : 221
Date d'établissement : 09/08/2023
Date de mise en recouvrement : 31/08/2023

Identifiant service : 30016

7602-004580-0016-0



ESPAZE MAURICE
146 RUE JEAN BOSC
30670 AIGUES VIVES

Vos contacts

 Par messagerie sécurisée
dans votre espace particulier ou professionnel sur
impots.gouv.fr

 Par téléphone
- pour toutes questions sur le prélèvement à
l'échéance ou sur le prélèvement mensuel :
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h
- pour toute autre question, votre centre des
finances publiques (coordonnées ci-dessous)

 Sur place
auprès de votre centre des finances publiques
horaires sur impots.gouv.fr, rubrique Contact et RDV

• pour le paiement de votre impôt :

SIP NIMES
15 BD E. SAINTENAC CS10001
30024 NIMES CEDEX 9
Tél : 04 66 36 56 86

• pour le montant de votre impôt :

SDIF DU GARD
POLE EVALUATION LOCAUX HABITATION
67 RUE SALOMON REINACH
30032 NIMES CEDEX 1
Tél : 04 66 87 60 60

* (service gratuit + coût de l'appel)

Somme à prélever

1 590,00 €

Date limite de paiement : 16/10/2023

Vous avez choisi le prélèvement à l'échéance.

Sauf avis contraire de votre part avant le 01/10/2023,
directement sur impots.gouv.fr ou en appelant le 0 809 401 401*,
la somme à payer sera prélevée automatiquement le 26/10/2023.

Compte bancaire : FR76 1254 8029 984X XXXX XXX1 736

Identifiant de la banque : AXABFRPPXXX

Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

**La somme due est prélevée automatiquement,
vous n'avez pas à envoyer de chèque.**

En tant que propriétaire, vous devez déclarer tout changement intervenu depuis votre dernière déclaration concernant la situation d'occupation de vos locaux affectés à l'habitation. Pour cela, rendez-vous dans votre espace sécurisé sur impots.gouv.fr, rubrique « Biens immobiliers » ou par téléphone au 0 809 401 401.